

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR Séance du 28 février 2022

L'An deux mille vingt-deux, le lundi 28 février à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis en distanciel, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 17 février 2022 - Secrétaire de séance : Catherine STROH, maire de La Ferté-Vidame

Nombre de délégués en exercice : 34 - Délégués présents : 20 - Délégués excusés : 14

CC Forêts du Perche: 8

Xavier NICOLAS, Christophe LEFEBURE, Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christelle LORIN, Marie- Christine LOYER, Philippe PENNY, Catherine STROH;

CC Terres du Perche: 5

Frédéric BLAZEJEWSKI, Martial LECOMTE, Eric LEGROS, René ROUSSELLE,

CC du Perche: 7+1 suppléant

Harold HUWART, Jérémie CRABBE, Gérard DEVOIR, Nathalie BRUNET, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU,

Représenté: 1

Philippe RUHLMANN par Stéphane COURPOTIN mairie d'Arcisses son suppléant

Absents excusés: 14

Eric GERARD, Michel THOMAS, Victor PROVOT, David MONNIER, Jean-Claude CHEVEE, Christophe BARRAL, Thomas BLONSKY, Gérard DESVAUX, Jean-Michel CERCEAU, Marc MOCOGNI, Claude EPINETTE, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Michel THIBAULT. Invités complémentaires:

Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou ; Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Luc LAMIRAULT député d'Eure-et-Loir

Objet : soutien aux frais préparatoires pour l'élaboration de la candidature du Pôle Territorial du Perche au programme LEADER 2023-2027

Le Pôle Territorial du Perche a manifesté son intérêt d'être candidat au nouvel appel à projet LEADER 2023-2027 piloté par la Région Centre Val de Loire. Il est possible de solliciter le dispositif de soutien à la préparation de la candidature à hauteur de 20 000 € de dépense maximum.

Il est également proposé qu'un agent du PETR élabore la candidature, accompagnée par la chargée de mission LEADER, à hauteur de 0.25 ETP.

Compte-tenu du caractère technique inhérent à la candidature et à la volonté du Pôle d'associer la population locale et les partenaires (notamment privés), il est proposé de recourir à un prestataire extérieur pour l'animation de groupes de travail (expertise technique).



1/2



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR Séance du 28 février 2022

REÇU LE

1 4 MARS 2022

SOUS-PREFECTURE 8401 NOGENT-LE-ROTROU CEDEX

Le plan de financement TTC - Soutien aux frais préparatoires programme LEADER 2023-2027 :

DEPENSES		RECETTES	
Prestataire pour ateliers de concertations	7 000 €	LEADER	15 852.90 €
Temps agent (0.25 ETP)	11 144.46 €	Autofinancement	3 963.23 €
Forfait 15%	1 671.67 €		
TOTAL	19 816.13 €	TOTAL	19 816.13 €

Suite à l'exposer de Mme la Présidente, le Comité syndical du Pôle Territorial du Perche, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions LEADER pour le soutien préparatoire à la nouvelle candidature,
- Autorise Mme la Présidente à engager toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Comité syndical du 28 février 2022

La Présidente,

Pôle Territorial du Forche PETF

dis, rue Doullay - 28400 Nonepele-Ro

Marie-Christine LOYER 772 0018

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire le

2/2